

INSPECTEUR DU TRAVAIL

Mme ou Mr X
Adresse
Téléphone

MEDECINE DU TRAVAIL

Docteur Y
Adresse
Téléphone

SECOURS D'URGENCE

SAMU : 15
POMPIERS : 18
Centre ANTI-POISONS :
Adresse :
Téléphone :

CONVENTION COLLECTIVE DE LA PHARMACIE D'OFFICINE

(CONSULTABLE SUR PLACE ; ARMOIRE RESERVE)

IL EST INTERDIT DE FUMER DANS L'ENSEMBLE DES LOCAUX DE LA PHARMACIE

HORAIRES DE TRAVAIL

L'ensemble des horaires de travail est individualisé ; (voir les horaires individuels affichés).

L'horaire légal appliqué est de 35 heures hebdomadaires depuis le 01 janv.2001

L'officine est ouverte de -- heures à --h.-- et de -- heures à --h.-- du lundi au samedi

CONGES ANNUELS INDIVIDUELS

Préciser les périodes de fermeture s'il en existe. Préciser également les règles de départ en vacances.

Auteurs :

Commission Qualité Aquitaine pour la Pharmacie d'Officine (CQAPO)